Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde

1994/2176(INI) - 26/04/1995

M.Imbeni a insisté sur la nécessité de faire du respect des droits de l'homme un des piliers de la PESC. Dans cette logique il a indiqué 2 ojectifs: l'enraiement de la vente d'armes et du blanchissement d'argent; en outre un devoir de cohérence retombe sur l'Union et les Etats membres dans la lutte contre l'intolérance ,notamment contre le révisionnisme,sur leur territoire. Le Commissaire Van den Broek a fait remarquer qu'il y a des difficultés concrètes auxquelles il faut faire face lorsqu'on passe des principes aux actes. Parmi ces dernières il a mentionné les missions de contrôle organisées par la Commission de la régularité des éléctions nationales dans certains pays. Il partage l'opinion du rapporteur en ce qui concerne la lutte contre le racisme et la xénophobie, objectif prioritaire également à l'intérieur de l'Union. Il appuie le Parlement Européen dans l'initiative de créer un observatoir pour la prévention des conflits, sachant bien que la complémentarité des efforts entre toutes les Institutions compétentes peut renforcer l'efficacité de l'action commune.